

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte  
29 août 2022  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent  
Quatre-vingt cinquième réunion**

---

**Ordre du jour provisoire annoté**

(19-20 septembre 2022)

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Budgets-programmes et financement**

Le Comité permanent examinera les sous-points suivants qui seront présentés et discutés séparément :

a) Actualisation des budgets et du financement (EC/73/SC/CRP.23).  
À ce sous-point, un projet de décision sera présenté pour adoption ;

b) Budget-programme pour 2023 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1224) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/AC.96/1230). Le document budgétaire contient un projet de décision sur les questions administratives, financières et de programme, devant être présenté pour adoption par le Comité exécutif à sa soixante-treizième session plénière ;

- 3. Protection internationale**

Les exposés suivants seront présentés au Comité permanent :

- a) Exposé sur le processus de conclusions du Comité exécutif ; et
- b) Exposé sur les préparatifs du Dialogue du Haut-Commissaire.

- 4. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines**

Le Comité permanent examinera les sous-points suivants et les rapports y relatifs :

**a) Finances et contrôle**

- i) États financiers pour l'année 2021 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (A/AC.96/1223)<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> Voir également le document A/77/5/Add.6.

- ii) Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (A/AC.96/1223/Add.1) ; Suivi des recommandations des années antérieures ;
- iii) Audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1225) ;
- iv) Rapport annuel du Comité d'audit et de contrôle indépendant (EC/73/SC/CRP.20) ;
- v) Proposition pour l'établissement d'un Règlement financier du HCR (EC/73/SC/CRP.21). Ce sous-point comprendra l'adoption d'un projet de décision.

**b) Ressources humaines**

Le Comité présentera une mise à jour sur les Ressources humaines, y compris le bien-être du personnel (EC/73/SC/CRP.22).

**c) Gestion**

Un exposé sur l'intégrité au HCR sera présenté au Comité.

**5. Questions diverses**

---